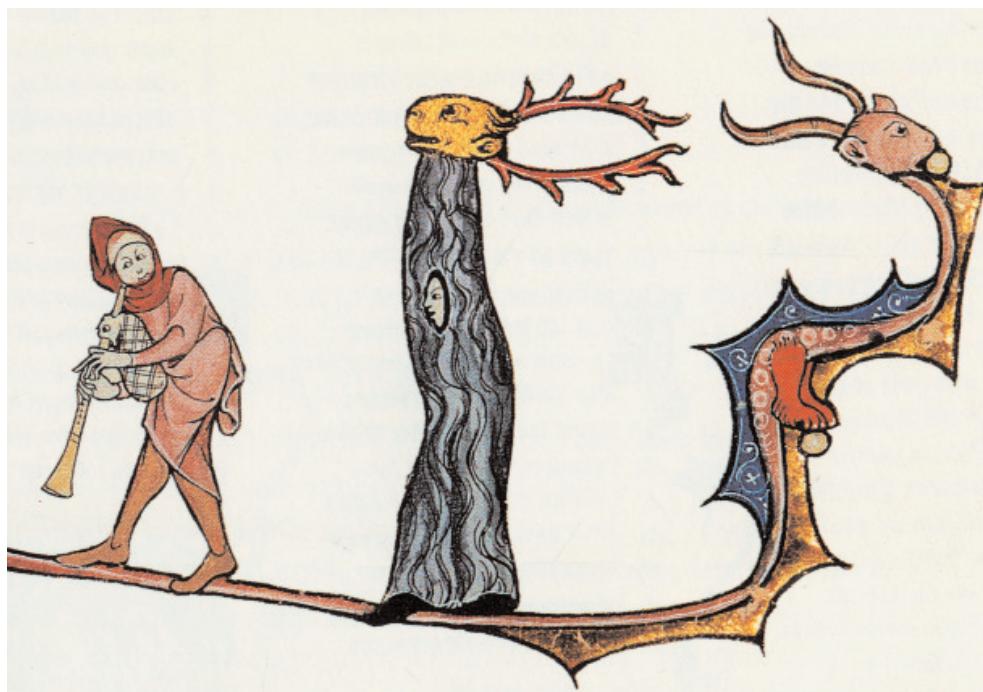


1. LE BESTIAIRE DES CLERCS

Le premier cerf de Saint-Hubert ?

Olivier DONNEAU

Un pénitentiel du VIII^e siècle que les érudits bénédictins Martène et Durand exhumèrent dans la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Hubert menace de trois années de pénitence ceux qui « aux calendes de janvier observent le *cervola* ou le *vetola*, ce qui est un reliquat païen¹ ». Selon Du Cange, *cervola* et *vetola* désignent les jeux profanes païens de janvier lors desquels on prend l'apparence de bêtes sauvages². À ces deux termes, évoquant respectivement les cervidés et les bovidés, saint Ouen ajoute celui de *iotticus*, qui renvoie à l'espèce caprine³. C'est bien un rituel de type carnavalesque que censure le pénitentiel qui, plus loin, inflige la même peine à « ceux qui dansent devant les églises des saints, qui changent leurs traits en ceux d'une femme ou d'un animal sauvage et à celles qui changent leurs traits en ceux d'un homme ».



Personnage à tête de cerf
Mascarade médiévale. Paris,
BNF, Ms. fr. 95, folio 261.

Il serait peut-être téméraire de s'appuyer sur le manuscrit pour attester l'existence de mascarades hivernales en Ardenne à cette époque. Si sa datation est correcte, le pénitentiel est difficilement attribuable à un membre de la communauté. De plus, les rédacteurs continentaux de ce type de texte se contentent souvent de retranscrire des extraits de codex importés par les évangélisateurs irlandais. Ainsi, le document ardennais s'inscrit dans la tradition du *Liber de paenitentiarum mensura taxanda* attribué à saint Colomban⁴. On peut dès lors se demander s'il existait une adéquation entre les nécessités locales et les thèmes abordés ou si un indéfectible respect envers la tradition et ses autorités incitait les copistes à accomplir leur besogne sans s'embarrasser de l'application des textes reproduits. Il ne peut en tout cas s'agir d'une coutume purement ardennaise. Les rites païens de janvier sont condamnés à travers toute l'Europe⁵.

Il est cependant piquant de constater que les religieux de Saint-Hubert qui contribueront à la promotion du plus célèbre des cerfs chrétiens possédaient dans leur bibliothèque cette vibrante attaque contre le cerf païen.

- 1 F.W.H. WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendändischen Kirche* (...), Halle, Ch. Graeger, 1851, p. 382-383 ; Sonia Maura BARILLARI, « Il cervulus e altre maschere medievali », in *Bestie, Santi, Divinità. Maschere animali dell'Europa tradizionale*, Turin, Piercarlo Grimaldi, 2003, p. 168-179 ; Olivier DONNEAU, « Les « Bêtes à Bon Dieu. Un bestiaire au croisement des imaginaires hagiographiques et carnavalesques », in *Bêtes, Saints, Divinités, Masques et animaux dans la tradition européenne*, Binche, Musée international du carnaval et du masque, 2004, p. 24-33.
- 2 *Glossarium mediae et infimae latinatis conditum a Carolo Dufresne domino Du Cange* (...), Paris, Firmin Didot, 1842, vol. 2, p. 296 & vol. 6, p. 792.
- 3 *Vie de saint Éloi, évêque de Noyon (588-659) par saint Ouen, évêque de Rouen*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1847, trad. Charles Barthélémy, p. 168 & 401. Sur la signification de *iotticus*, Sonia Maura BARILLARI, « Il cervulus (...) », p. 172.
- 4 Gabriel LE BRAS, « Pénitentiels », in *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzey, 1933, vol. 12-1, col. 1169.
- 5 Sonia Maura BARILLARI, « Il cervulus (...) », p. 172.